

## Instructions de demande

WINNpass est un nouveau programme de la Ville de Winnipeg qui fournit aux clients admissibles la possibilité d'acheter un laissez-passer **d'autobus** plein tarif à un prix réduit.

1. La demande doit être remplie dans son intégralité, signée par un demandeur âgé de plus de 18 ans et être accompagnée des pièces justificatives comme cela est indiqué ci-dessous. Les formulaires incomplets seront retournés par la poste. Cela entraînera un retard dans le processus de demande.

Pour être admissible au programme WINNpass, il faut résider à Winnipeg, avoir entre 18 et 64 ans, et remplir l'une des conditions suivantes :

- Faire partie d'un foyer dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu.
- Recevoir l'Aide à l'emploi et au revenu.
- Être un nouveau résident permanent ou un réfugié qui est au Canada depuis moins d'un an et qui n'a pas rempli de déclaration de revenus.

\*D'autres adultes du foyer pourraient avoir droit à la réduction.

2. Un foyer signifie un groupe de deux personnes ou plus vivant dans le même logement et apparentées par le sang, par mariage, par union de fait, par adoption ou par relation de famille d'accueil. La section de la demande sur les membres du foyer doit inclure toutes les personnes de tout âge vivant avec vous et vous étant liées par le sang.
3. L'une des pièces justificatives suivantes est requise pour chaque membre du foyer ayant 18 ans ou plus :
  - Une copie de votre avis d'imposition de l'Agence du revenu du Canada (revenu annuel net de la famille).
  - Une copie de votre confirmation de résidence permanente.
  - Une copie de votre *Fiche relative au droit d'établissement* ou un autre document confirmant votre date d'établissement.
  - **Le numéro de dossier du Programme d'aide à l'emploi et au revenu de la personne qui fait la demande, ainsi qu' une lettre de budget du Programme d'aide à l'emploi et au revenu datant des 30 derniers jours ou une lettre ou un formulaire de déclaration ([offert en ligne](#) et aux centres de service à la clientèle de la Régie des transports) rempli et signé par un agent indiquant :**
    - si la personne est actuellement admissible ou non à une indemnité de **transport dans le cadre du Programme d'aide à l'emploi et au revenu;**

- si la personne a perçu une indemnité de transport dans le cadre du Programme d'aide à l'emploi et au revenu dans le courant des trois derniers mois.
4. Les formulaires remplis peuvent être soumis :
- en personne dans un Centre de service de la Régie des transports  
<https://winnipegtransit.com/en/about-us/where-to-find-us> ou [à d'autres points de dépôt \(locaux de Winnipeg Harvest ou de Winnipeg Access\)](#);
  - par courrier à : Premier étage – 510, rue Main, Winnipeg (Man.) R3B 1B9;
  - en ligne à <https://winnpass.winnipeg.ca/>; ou
  - par télécopie au 204 986-3245.
5. Le fait de remplir ce formulaire de demande ne garantit pas l'admissibilité au programme WINNpass.
6. Si vous avez des questions sur ce formulaire de demande ou sur le programme WINNpass, veuillez communiquer avec le 311 ou consulter le <https://winnipegtransit.com/en/fares/winnpass-fr>